

Rumilly, le 16 novembre 2012



## ➤ Arrêté municipal

### Ville de Rumilly

Hôtel de Ville  
BP 100  
74152 Rumilly cedex  
Tél. 04 50 64 69 00  
Fax 04 50 64 69 21  
contact@mairie-rumilly74.fr

### MODIFIANT LA CIRCULATION DES VEHICULES RUE PIERRE SALTEUR ET PARKING PIERRE SALTEUR

**Nature** : 6.1. Police Municipale

**Arrêté n° 2012-231/P010**

Nos réf. : PB/DP/CC

**Le Maire de RUMILLY**, Haute-Savoie,

**VU** les dispositions du Code Pénal,

**VU** l'article R.411.8 du Code de la Route,

**VU** les articles L.2213.1 et L.2213.2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le règlement général de la circulation urbaine et les divers arrêtés s'y rapportant,

**CONSIDERANT** que compte tenu de la nouvelle configuration des lieux suite à l'aménagement du parking, il est nécessaire de réglementer la circulation des véhicules,

### ARRETE

**Article 1<sup>er</sup>** : La rue Pierre Salteur sera à sens unique sur la portion de voie comprise entre le **portail du lycée Demotz de la Salle et l'entrée du parking Salteur**, et dans ce sens uniquement.

**Article 2** : Sera également en sens unique le parking Pierre Salteur. L'entrée s'effectuera par le n° 8 et la sortie par le n° 12.

**Article 2** : Le présent arrêté prendra effet dès son affichage en Mairie et la mise en place de la signalisation routière adaptée.

**Article 3** : Messieurs le Commandant de la Gendarmerie de RUMILLY, le Chef de Poste de la Police Municipale et le Directeur des Services Techniques de la ville sont chargés chacun en ce qui le concerne de veiller à l'exécution du présent arrêté.

**Article 4** : AMPLIATION sera transmise à :

- Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie,
- Monsieur le Commandant de Brigade de la Gendarmerie de RUMILLY,
- Monsieur le Chef de Poste de la Police Municipale de RUMILLY,
- Monsieur le Commandant du Centre de Secours de RUMILLY,
- Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Canton de RUMILLY,
- SITO, A,
- Monsieur le Directeur des Services Techniques,
- Monsieur le Directeur du Collège Demotz de la Salle,
- La presse.

**Le Maire,**

**P. BECHET**

